

Masevaux, le 2 février 2022

Direction Générale Adjointe

Environnement

Direction des Routes,
des Infrastructures et des Mobilités
Service Routier de Mulhouse

Dossier suivi par : Virginie BOURNEZ
Tél. : 03 89 81 81 75
Mél. : dir-agence-centre@alsace.eu
Références :

COMMUNE DE ILLZACH

Mairie

Madame Julie MOST

BP 10.009

68311 ILLZACH Cedex

Madame,

Par courrier réceptionné le 4 janvier 2022, vous avez sollicité les services de la Collectivité européenne d'Alsace pour avis sur la création d'un accès sur la RD 20-3 (rue Hoffet) en agglomération des communes d'ILLZACH et de KINGERSHEIM, dans le cadre de la création d'un parc public « le Parc TIVAL » (PA n°068 154 21 D 0002 et PA 068 166 21 D 0002).

Après analyse, il en ressort que :

- Le projet ne prévoit pas d'accès direct sur la RD 20-3.
- Au sud, la desserte du projet se fera par le lotissement « les résidences Tival », qui débouche sur la RD 20-3 par l'intermédiaire d'un nouveau giratoire sur la commune d'ILLZACH.
- Au nord, la desserte du projet se fera par la voie communale « rue de Bruxelles » à Kingersheim.
- La jonction entre la rue de Bruxelles et le lotissement ne sera pas ouverte à la circulation (voie réservée aux modes doux et à l'entretien).
- Un cheminement piéton sera aménagé le long du Dollerbaechlein, depuis la RD 20-3.

En ma qualité de gestionnaire de la voirie départementale, j'émet un avis favorable de principe à ce dossier sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Aucun accès direct sur la RD ne sera autorisé.
- Les eaux de ruissellement devront être gérées sur la parcelle et ne pourront, en aucun cas, être déversées sur le domaine public routier départemental ;

Par ailleurs, je précise que les autorisations en matière d'urbanisme n'autorisent que la construction/réhabilitation/transformation des bâtiments sur la parcelle privée et pas la réalisation de l'accès sur le domaine public.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

Service Routier de Mulhouse
6 rue du 6 février – 68190 Ensisheim

Aussi, pour toute autre intervention sur le domaine public départemental (clôture, raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, etc. ...), il appartiendra au pétitionnaire de prendre l'attache des services de notre Agence sise 6 rue du 6 février – 68190 ENSISHEIM (Tél. : 03 89 81 81 75) afin de solliciter une autorisation de voirie.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président,
Par délégation
L'adjointe au Chef
du Service Routier de Mulhouse

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Bournez', written over a horizontal line.

Virginie BOURNEZ